ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Moyens alloués à la psychiatrie, stigmatisation des malades psychiques

Question écrite n° 11645

Texte de la question

M. Francis Dubois appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les moyens alloués à la psychiatrie en France. Aujourd'hui, plus de 3 millions de personnes vivent avec des troubles psychiques sévères dans le pays et les moyens et actions mis en œuvre pour accompagner ces malades et leurs aidants semblent encore insuffisants ou tout du moins inefficaces. En effet, malgré les 40 millions d'euros supplémentaires débloqués en 2019 pour le secteur de la psychiatrie et le plan décidé en 2021 à l'issue des Assises de la psychiatrie doté de 1,9 milliard d'euros sur cinq ans, le secteur de la santé mentale est toujours en état d'urgence. Le manque de moyens humains et matériels à l'hôpital est fortement dénoncé par les professionnels de santé. La dégradation est sans précédent : en 20 ans, 55 000 lits de psychiatrie ont été supprimés en France et près de 30 % des postes en psychiatrie ne seraient pas pourvus dans les hôpitaux publics, selon les données de la Fédération française de psychiatrie. Les psychiatres, les infirmiers psychiatriques, les aidants : tous n'en peuvent plus et ne sont plus en mesure d'assurer des soins de qualité et adaptés aux personnes souffrant de troubles psychiques d'autant plus que les situations sont très inégales d'un territoire à l'autre. Le secteur de la pédopsychiatrie ne se porte pas mieux. Là aussi, un plan ambitieux et efficace est attendu pour soulager patients, médecins, personnel médical et aidants. À cette situation plus que délicate, s'ajoute le fait que les troubles psychiques font l'objet de nombreux préjugés, la maladie étant représentée trop souvent dans l'opinion publique de façon stigmatisante et anxiogène selon les associations de patients et leurs familles. D'après l'Unafam (Union nationale de familles et amis de personnes malades ou handicapées psychiques), le poids de cette stigmatisation a des répercussions importantes sur l'accès aux soins des personnes concernées ainsi que sur tous les pans de leur vie quotidienne et sur leurs proches. Le Conseil de l'Europe a d'ailleurs récemment condamné en ce sens l'État pour sa non-prise en compte du handicap psychique tant dans l'accès à la santé que dans l'aide à mener une vie autonome ou dans la protection des familles. Des actions doivent ainsi être engagées par les pouvoirs publics pour proposer dans tous les territoires des soins et des accompagnements adaptés et de qualité, dispensés selon les bonnes pratiques. C'est pourquoi, à l'approche de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour déployer un plan psychiatrie à la hauteur des enjeux. Il lui demande par ailleurs quelles mesures pourraient être prises pour lutter contre la stigmatisation des personnes vivants avec des troubles psychiques.

Données clés

Auteur : M. Francis Dubois
Circonscription : Corrèze (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11645
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé et prévention
Ministère attributaire : Santé et prévention

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QE11645

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 septembre 2023, page 8452
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)